



# COVID 19 – Situation sanitaire

## Note 9B

SGEC/2020/987  
01/11/2020

DESTINATAIRES : Directeurs diocésains,  
Organisations professionnelles de chefs d'établissements

**POUR DIFFUSION AUX CHEFS D'ETABLISSEMENT des LYCEES**

POUR INFORMATION : Commission Permanente  
Secrétaires Généraux de la Fnogec, du Cneap, de Formiris, de  
l'UGSEL et de l'APEL nationale

Mesdames, Messieurs,  
Chers amis,

Le Ministre de l'Education Nationale vient de nous informer de l'arbitrage relatif aux classes de post-bac implantées en lycée.

**Les classes de CGPE et de BTS continuent de fonctionner normalement.**

Bien entendu les règles sanitaires (distanciation, port du masque, nettoyage et désinfection des surfaces, limitation du brassage des élèves) seront scrupuleusement respectées.

**Par ailleurs les stages de PFPM les stages peuvent ou non se tenir suivant les branches d'activité. Ces stages doivent être maintenus quand cela est possible.**

Les conséquences sur les examens et certifications seront feront l'objet de décisions ultérieures.

Je vous suis reconnaissant de bien vouloir assurer, la diffusion de cette note auprès de tous les chefs d'établissement.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous assure de mes sentiments dévoués.

Yann DIRAISON  
Adjoint au Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique